

# Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis 02/22

Au Conseil communal d'Aubonne,  
Madame la Présidente,  
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

## Organisation et introduction

La Commission est composée de Mesdames Cathy Berger, Marlene Matos Mendes, et Messieurs Jorge Martins, Elyazid Mouhsine, et du soussigné rapporteur.

La Commission s'est réunie lors de 4 séances plénières afin d'examiner le préavis. Le représentant de la Commission des Finances (CoFin), Monsieur Yves Meylan, a aussi participé. Deux des séances se sont déroulées en présence du Syndic, Monsieur Yves Charrière et une avec le responsable des services industriels, monsieur Richard Calderini. La Commission les remercie pour leur disponibilité et le soin apporté aux réponses données.

La Commission ne s'est pas penchée sur les aspects financiers du préavis car ils ont été traités par la CoFin.

L'installation d'un système d'ouverture des portes à « badge » est dans l'ordre du jour. Les entreprises privées, ainsi que les communes et villes, utilisent de plus en plus cette solution. Elle amène de la simplicité pour gérer les accès (si accompagnée d'un processus bien défini), tout en augmentant la sécurité et, aussi, en amenant une réduction des coûts (clé physique vs badge). Mais c'est une solution onéreuse au début, même si l'installation de ce système se fera courant cette année et 2023 (voire plus). Les discussions ont été intenses. Est-ce une solution nécessaire pour notre commune ? Est-ce un luxe ?

Voilà quelques questions auxquelles ce rapport donne des réponses.

## Objectifs du préavis

- Assurer un plan de fermeture adapté aux besoins de chaque bâtiment
- Permettre de gérer le cycle de vie des clés et, si nécessaire, pouvoir annuler une clé en cas de perte
- Unifier les systèmes, car actuellement la commune utilise trois systèmes différents :
  - Clé standard
  - Salto
  - Clé dite « sourire », en fin de vie et plus supportée

## Analyse

La Commission s'est penchée sur plusieurs axes :

### Sécurité

Traçabilité des clés : avec le système Salto, les badges seront attribués de manière nominative, ceci permettant de savoir, en tout moment, qui a accès à quoi. En cas de perte, la clé peut être désactivée. Pour les bâtiments où la sécurité est plus importante (par exemple, les réservoirs d'eau), des rapports d'accès sont disponibles. L'accès à ces rapports sera limité à quelques personnes, et seulement en cas de besoin.

Étant donné que la solution est hébergée dans « le cloud », on s'est demandé le niveau de sécurité de l'hébergeur, et on peut dire que les standards de sécurité sont suivis et les accès

## Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis 02/22

à la plateforme, par exemple, seront avec un utilisateur, un mot de passe, et un deuxième facteur d'authentification.

A la question de si la commune a eu des problèmes de sûreté importants, la réponse de la commune est que non, pas pour l'instant. Ce système n'évitera pas qu'une porte puisse être défoncée, mais il aidera pour savoir qui a eu accès et quand.

Dernier point pour cet axe est par rapport aux urgences, en cas de feu. Ce système gèrera que les accès depuis l'extérieur. Une fois à l'intérieur, la sortie se fait normalement.

### Options du marché

La Commission se demande la raison du choix du système Salto et pas d'un autre (Dormakaba *et al*). La réponse est que la commune dispose déjà de quelques portes équipées du système Salto, et le souhait est d'unifier sur un seul système. La Municipalité estime, et la Commission la rejoint, qu'avoir deux systèmes différents n'est pas logique. Cependant, la Commission considère qu'une deuxième offre avec une autre solution aurait aidé à faire la comparaison et avoir une idée des coûts. Sachant que retirer et remplacer les installations déjà en place auront aussi un coût

Cela dit, la solution Salto est une des leaders du marché, tant pour les fonctionnalités proposées comme pour la stabilité du système. Plusieurs entreprises privées l'utilisent, ainsi que d'autres communes (Morges, ...)

En plus de la sécurité il y a l'efficacité : Exemple des camions de récolte à la STEP qui n'auront plus besoin de déplacer du personnel pour l'ouverture qui coûte aussi en heures supplémentaires.

### Coûts de maintenance

Même si la maintenance ne fait pas parti de l'objet du préavis, la Commission note très positivement qu'après un entretien avec le syndic, celui-ci nous a dit vouloir renoncer à la signature d'un contrat de maintenance pour un total de CHF 12'536.30 par année, car le personnel communal pourra assumer la plupart des activités du contrat.

### Environnement

La Commission a souhaité comparer le coût environnemental entre les clés pour les cylindres et les clés Salto. Même si nous pensons que le coût de fabrication et de transport pour des clés métalliques reste plus élevé comparé à des petites clés en plastique, il est difficile pour nous de faire le calcul par rapport à l'impact écologique.

### Nombres de portes

Le préavis propose l'installation de ce système pour un total de 369 portes. La Commission estime qu'un grand nombre de portes n'ont pas besoin d'un système Salto. La raison principale est que l'accès aux bâtiments que ces portes protègent est déjà très restreints. Par exemple, Abri Clos d'Asper, Collège Cupidon (à Montherod), le Greffe (à Montherod), les Serres, *et cetera*. Bien entendu, la Commission comprend la problématique de la gestion des clés pour les bâtiments scolaires ainsi que pour les salles disponibles en location. Lors de la deuxième séance avec le syndic, nous lui avons fait part de cet avis, et nous lui avons

## Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis 02/22

demandé de réduire la voilure pour ainsi couvrir le strictement nécessaire. La réduction a été faite, oui, mais à notre surprise, on a passé de 369 à 360 portes. Pas du tout le résultat espéré.

Après une conversation avec le syndic, la logique de cette réduction si petite est tout à fait là : avec les 360 portes, la commune pourra profiter de tous les avantages qu'un système ainsi fournit, donc le réduire à la moitié ne serait pas en ligne avec un des objectifs de ce préavis. Certes, pas la réponse attendue, même décevante d'une part, mais la Commission salue la transparence de la Municipalité et son souhait de faire part au Conseil des raisons pour lesquelles ce préavis est comme il est. Et le fait de ne pas l'installer sur toutes les portes, multipliera les moyens de fermeture avec les inconvénients que la municipalité veut éviter (pertes, oublis, dérangement du personnel en dehors de l'horaire de travail, exemple la STEP, ...

### Rapport de la CoFin

Lecture par son rapporteur, Yves Meylan.

### Conclusions

Comme indiqué précédemment, après des débats très nourris, la Commission salue la transparence de la Municipalité, car, comme noté par la CoFin, la Municipalité aurait pu faire cette installation par la trésorerie courante, mais cela n'aurait pas fait bénéficier la commune d'un rabais, difficile à chiffrer, mais un rabais tout de même.

La proposition de la Commission est de prioriser les travaux par rapport au besoin et ceci, comme demandé par la CoFin, jusqu'à arriver au montant planifié dans le plan d'investissements. Cela reste un montant conséquent, certes, mais, de nouveau, c'est un investissement qui rapportera ses fruits au fil des années. L'idée, comme vous pouvez voir, est bonne. Un système à badge est onéreux mais simple à maintenir, les badges sont moins chers qu'une clé et c'est une solution d'avenir. Cependant, le point épineux sur lequel on arrivait à chaque séance de Commission est le montant global pour l'installation et mise en route.

Compte tenu de tout ceci, la Commission se rallie à la proposition de la CoFin pour l'amendement suivant :

- Le Conseil Communal d'Aubonne accorde un crédit de fr. 360'000.- TTC au lieu des fr. 470'000.- demandés

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal N° 2/22
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude
- Vu le rapport de la Commission des finances et son amendement
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

de voter le décret suivant :

# Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis 02/22

## LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- accorde un crédit de Fr. 360'000.00 TTC pour la modernisation du contrôle d'accès des bâtiments communaux « SALTO » ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par amortissement linéaire sur 10 ans ;

Au nom de la Commission, le rapporteur.

Diego de Haller

Aubonne, 16 juin 2022